

Elections législatives des 10 et 17 juin 2012 : Réponses de Seybah Dagoma (PS) aux questions posées par les sections Paris 10/11, Paris Centre, Paris 20 de La Ligue des Droits de l'Homme sur la situation des mineurs isolés étrangers (MIE)

Mineurs étrangers en danger : quelles solutions ?

- Quelle est la position de votre parti politique vis-à-vis des migrants en général et plus particulièrement des mineurs étrangers isolés ?

Le Parti Socialiste entend soutenir une **politique migratoire responsable**.

S'agissant de *l'immigration irrégulière*, comme nous sommes contre l'exploitation de l'Homme par l'Homme, nous allons conduire une lutte implacable contre les filières de travail clandestin qui exploitent ceux qui en sont victimes. Dans le même temps, nous allons mener une politique de coopération internationale volontariste.

L'immigration légale quant à elle doit reposer sur des principes **clairs, justes et stables**. Différentes immigrations doivent être distinguées. Tout d'abord, *l'immigration des étudiants* qui viennent poursuivre leurs études supérieures en France. C'est une chance pour notre pays et un facteur important de coopération ; elle doit donc être maintenue à son niveau voire amplifiée. Pour ce qui est de *l'immigration professionnelle*, le Parti Socialiste souhaite que, chaque année, après concertation avec les partenaires sociaux et les associations, un débat soit organisé au Parlement afin d'en fixer le niveau en fonction des perspectives de croissance. **Sur la politique d'asile**, le Parti Socialiste entend la détacher de la régulation des flux migratoire. Les demandeurs d'asile doivent pouvoir obtenir une réponse dans les 6 mois et non pas après un an et demi comme c'est le cas aujourd'hui. Par ailleurs, nous veillerons à ce que chaque demandeur d'asile se voit garantir le droit à un recours effectif, donc suspensif. Enfin, pour ce qui est de *l'immigration liée à des raisons familiales*, il y a des règles qui sont posées, elles doivent être strictement respectées.

En matière de régularisation, nous mettrons en place une procédure transparente et juste applicable de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Des régularisations de situation administrative au regard du droit de séjour devront donc être opérées au cas par cas en s'appuyant sur des critères précis et objectifs. Parmi lesquels, la durée de présence en France, le lien avec l'emploi, l'intensité des liens familiaux ou encore la scolarisation des enfants.

Pour nous la sécurisation de l'immigration légale est indispensable. Elle passe notamment par l'instauration d'un titre de séjour pluriannuel. Enfin, une politique d'immigration doit également envisager les moyens d'une meilleure intégration et d'une participation active à la vie de la Cité. C'est pourquoi, **le droit de vote aux élections locales** doit être accordé aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans.

La question des mineurs étrangers isolés est d'un autre ordre. Elle n'entre pas dans les questions d'immigration *stricto sensu*. La France qui a pris des engagements successifs au niveau international notamment en ratifiant la Convention internationale des Droits de l'enfant sur la protection des enfants doit les respecter scrupuleusement. **Un mineur isolé étranger est avant tout un mineur en danger, et à ce titre, il doit être pris en charge.**

- Quels moyens envisagez-vous au niveau de votre circonscription pour accueillir dignement les migrants et, en particulier, pour assurer la prise en charge et la protection des mineurs étrangers ?

Les conditions d'accueil des migrants constituent un champ d'amélioration important et notamment en matière de relation avec l'administration. Des évolutions, sont sans nul doute nécessaires, dépassant largement le cadre de la 5^e circonscription de Paris. *L'Etat a une responsabilité en la matière et doit s'adapter aux situations urgentes. Il ne saurait s'en décharger sur les départements comme c'est le cas aujourd'hui.* C'est ainsi qu'à Paris, afin de ne pas laisser des jeunes à la rue, le département a mis en place plusieurs dispositifs, intégralement financés par ses soins, alors que cela ne relève pas de ses compétences obligatoires. Parmi ceux –ci une centaine de places pérennes de mise à l'abri (dont 25 à l'AMIE dans le 10^e) ou encore la permanence d'accueil et d'orientation (PAOMIE) dans la circonscription qui assure depuis le 1er septembre 2011 le rôle de point unique d'entrée dans le dispositif de prise en charge des MIE à Paris. Gérée par l'association France Terre d'Asile, elle est chargée d'assurer le primo-accueil et l'évaluation des jeunes en amont de leur placement. Je connais particulièrement bien cette structure et il m'apparaît nécessaire de la soutenir fortement. En matière d'hébergement hivernal, le département de Paris a ouvert plus de 70 places de mise à l'abri d'octobre à avril dont une trentaine, gérées par FTDA, au Gymnase municipal Château-Landon, dans le 10^{ème} arrondissement. *Pour ma part, je pense qu'il n'est pas acceptable que des jeunes ne soient pas pris en charge, et ainsi dorment à la rue. C'est pourquoi, je me mobiliserai afin que l'Etat prenne toutes ses responsabilités en mettant en place une plateforme d'accueil et d'orientation régionale et en définissant un système de répartition nationale.*

S'agissant de l'accueil des migrants qui touche aux questions de logement, d'insertion professionnelle, d'accès aux droits et à l'éducation, il repose, pour beaucoup, sur l'intervention, aux côtés des pouvoirs publics, d'acteurs associatifs mobilisés qu'il s'agit d'accompagner et de soutenir avec énergie.

- Concernant plus particulièrement l'Aide Sociale à L'enfance (ASE), que proposez-vous tant en termes de capacités d'accueil que de procédures afin que cette structure puisse faire face à ses obligations ?

On estime à 6 000 le nombre de mineurs isolés étrangers présents sur le territoire national dont une concentration importante en Ile de France notamment à Paris et en Seine-Saint-Denis. Ces mineurs doivent être pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le budget qui leur est consacré par le département est passé de 40 à 85M d'euros entre 2009 et 2011. C'est ainsi que 1 700 mineurs ont déjà pu être pris en charge à Paris. L'ASE ne plus faire face au nombre croissant. Une amélioration de la prise en charge des mineurs isolés étrangers passe donc par une répartition plus équilibrée sur le territoire et une compensation financière de l'Etat. Pour mémoire, je rappelle qu'alors que le nombre de jeunes pris en charge par la collectivité parisienne a plus que doublé en trois ans, le dispositif de mise à l'abri de l'Etat n'a pas évolué depuis 2003.

- Etes-vous prêts à prendre l'initiative d'une demande de rapport parlementaire sur l'accueil et la protection des mineurs étrangers ?

Le rapport « *les mineurs isolés étrangers en France* » présenté, en mai 2010, par la Sénatrice des Hauts-de-Seine Isabelle DEBRÉ, avait pu mettre en évidence un certain nombre de dysfonctionnement et appelé, face à l'urgence exprimé par les élus locaux, à une participation accrue de l'Etat. Ce travail n'a pas eu un écho suffisant. Au regard de l'urgence, il me semble que l'Etat doit rapidement, en concertation avec les associations et l'association des départements de France, établir clairement les responsabilités, déterminer quels sont les financements nécessaires et envisager une organisation de l'accueil des mineurs sur l'ensemble de notre territoire. A défaut de consensus, je prendrai l'initiative d'un rapport parlementaire.

* * *